



**Édition du
20 septembre 2019**

Le journal du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais

Dépôts simultanés

**REFUS
PATRONAL**
Une première chance ratée

Nous avons demandé à la partie patronale de procéder à des dépôts simultanés de nos demandes respectives

La partie patronale, représentée par le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC), peut attendre jusqu'à 60 jours après la réception des revendications syndicales avant de déposer ses demandes. Résultat : ses demandes sont surtout des réponses à nos propositions plutôt qu'une présentation de ses réelles intentions.

Cette stratégie patronale ne permet pas de mettre en place des **discussions constructives** et retarde le processus de négociation.

La partie patronale refuse notre proposition

Elle perd ainsi une occasion d'innover et de démontrer une volonté de collaborer avec nous de manière plus efficace.

Pourtant, cette demande avait pour but de jeter les bases d'un processus de **négociation de bonne foi**, fondé sur le dialogue !

Une première chance ratée !

Qu'en pensent nos directions ? Votre comité exécutif leur fera parvenir la position adoptée en assemblée le 18 septembre 2019 qui dénonce ce refus et leur demandera de se positionner.

fneeq  **#profsennégo**

NOS ARTICLES

Rencontre politique	p. 2
Résumé d'AG	p.4
Réponse à M. Legault	p.6
FAQ comités de sélection	p.7

Rencontre avec l'attaché politique du ministre Lacombe

Le jeudi 5 septembre dernier, votre Comité exécutif rencontrait Marc-André Provost, attaché politique du ministre de la Famille et ministre responsable de l'Outaouais, Mathieu Lacombe, pour discuter des difficultés causées par le (manque de) financement de notre cégep.

D'une part, il nous a confirmé ce que notre DG nous a dit dans le cadre du déjeuner de la rentrée : le ministre a demandé une liste des programmes à ouvrir chez nous assortie des besoins en infrastructures nécessaires pour les accueillir. Son mandat dans le domaine de l'enseignement supérieur est clair : accroître l'offre de programmes tant à l'UQO qu'au cégep de l'Outaouais. Pour ce faire, le gouvernement mise sur les secteurs qui vivent une pénurie d'emploi. Il a ajouté qu'une campagne nationale de valorisation des cégeps en régions est en préparation.

De notre côté, nous avons abordé six (6) éléments liés au financement que nous jugeons essentiels.

Le statut particulier de l'Outaouais en enseignement supérieur

On nous a dit que quand la CAQ est entrée au pouvoir, rien ne définissait clairement ce que représentait concrètement le fameux

statut particulier. Ainsi, aucune somme d'argent n'y est attachée. L'attaché politique nous a dit que le gouvernement travaille dans le but de changer la situation. Nous lui avons dit que le statut particulier était certainement un outil intéressant pour aider le Cégep et que nous attendions avec intérêt les développements dans ce domaine.

L'annexe S026 (maintenant S110) en lien avec nos programmes en difficulté dont le taux de placement est de 100%

L'attaché politique n'était pas au courant de cette fameuse annexe qui vise pourtant à aider les cégeps de régions à financer les petites cohortes. Nous sommes étonnés de cette méconnaissance étant donné les rencontres qui ont eu lieu entre le ministre et notre direction... Quoi qu'il en soit, notre interlocuteur était ravi d'apprendre l'existence de l'annexe et nous a dit qu'il s'empresserait de s'informer sur la façon dont le Cégep de l'Outaouais pourrait en bénéficier car, rappelons-le, l'Outaouais ne fait actuellement pas partie des régions qui peuvent y avoir droit.

(Suite page suivante)

(Suite de la page 2)

Nouveau FABRES et 4,7 M\$ supplémentaires

Nous voulions savoir si les 4,7 M\$ supplémentaires annoncés récemment s'inscrivaient dans le cadre du nouveau mode de financement et comment pouvait être dépensé cet argent. L'attaché politique n'avait pas les détails, mais le communiqué qu'il nous a fourni nous laisse croire qu'une partie de cet argent devrait servir à améliorer l'accès aux études et la qualité de la formation offerte. Nous espérons que la Direction des finances et la Direction générale sauront nous en dire plus sur la façon dont l'argent sera dépensé ici.

Financement du volet E

En abordant ce sujet, nous visions à expliquer comment le mode de financement actuel défavorise les programmes à petites cohortes. Un financement par groupe serait plus juste qu'un financement par inscription.

Concurrence entre institutions de la région et de la province

L'attaché politique était bien au fait de la concurrence régionale, mais il semblait l'être moins en ce qui a trait à la concurrence entre cégeps et aux conséquences qu'elle entraîne. Si on ouvre des programmes ici, il ne faut pas cannibaliser le même programme dans un autre cégep. L'inverse est aussi vrai : il ne faudrait pas ouvrir des programmes ailleurs qui viendraient cannibaliser ceux que l'on donne chez nous.

ATELIER SYNDICAL POUR LE NOUVEAU PERSONNEL ENSEIGNANT

C'est prévu le mercredi 25 septembre à 11 h 30 au local F1029 à F.-L.

Tous les membres sont les bienvenus ! Inscrivez-vous !

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU SEECO

Vous avez jusqu'au vendredi 25 octobre pour nous envoyer le formulaire disponible sur le site Internet du Seeco :

www.SeecoFneeq.com

MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC



Source inconnue (sur Facebook)

Résumé d'assemblée générale 18 septembre 2019

MOT DU PRÉSIDENT

Christian Bernier remercie, pour leur implication, Alexandre Bouchard (logistique de l'AG et relais pour les négos); Jean-François Gaudreau (présidence d'assemblée et relais pour les négos) et Gilles Parent (relais pour les négos).

Le président souligne également l'importance d'entretenir des relations intersyndicales courtoises avec le personnel de soutien, dont on apprécie le travail. En tout temps, et d'autant plus dans le cadre des négociations de notre convention collective, il est plus que nécessaire de se montrer solidaires et respectueux!

Le président rappelle enfin l'importance d'assumer nos responsabilités dans le cadre des comités de programme, par exemple. Déléguer les tâches qui nous reviennent, c'est déléguer notre autonomie professionnelle, ce qui est un important enjeu de négociations à chaque renouvellement de notre convention collective.

CAHIERS DE DEMANDES

Une seule demande a été ajoutée à la liste des problématiques :

Certains collègues font des prévisions d'effectifs étudiants trop conservatrices. Par conséquent, le nombre de postes créés est trop conservateur.

Cette demande sera soumise au Comité national de négociations.



LA PLANÈTE S'INVITE



Soyez-y le vendredi 27 septembre 2019 !

Mobilisons-nous avec la population étudiante, le personnel administratif et même la Direction pour l'environnement!

Horaire de la journée :

- 10 h : Rencontre à la cafétéria de son campus (Gabrielle-Roy ou Félix-Leclerc)
 - 10 h 30 : Départ par autobus STO vers le point de rassemblement
 - 11 h : Arrivée au point de rassemblement des rues Du Portage et Laval
 - 11 h 30 : Marche vers le Parlement
- Apportez votre goûter et votre bouteille réutilisable !

ÉLECTIONS

De nouveaux membres ont été élus :

- Comité PAAR : Justine Desmeules
 - Comité TICE : Louis Raymond
 - Comité d'action-mobilisation en temps de négociation : Gilles Parent
- Merci pour votre implication!

Pour le détail, référez-vous au tableau des membres élus disponible sur notre site Internet :

www.SeecoFneeq.com.

Nous étions 68 personnes à l'AG !

NOUVEAU COMITÉ DE RÉVISION DU MODÈLE DE RÉPARTITION DES RESSOURCES RCD-RCP

Un nouveau comité a été créé afin de dresser un état de la situation et de proposer des solutions, le cas échéant. Les postes à pourvoir seront soumis à des élections lors de notre AG du 9 octobre 2019! Soyez-y!

L'adresse où nous joindre en tout temps pour une question ou un accompagnement :

seeco@cegepoutaouais.qc.ca

À NOUS LA PAROLE

L'équipe du Plus-Mot vous invite à sortir de l'ombre et à prendre la parole dans votre journal syndical.

Faites-nous parvenir vos articles, vos réflexions, vos opinions, vos caricatures, vos dessins, vos vidéos, vos liens ...

seeco@cegepoutaouais.qc.ca

MANDAT DU PLUS-MOT

Publier des articles portant sur des sujets d'intérêt syndical, social ou autre nous intéressant en tant qu'enseignants ou qui s'intéressent à l'enseignement. (AG 26 octobre 2016)

ENTENDU EN AG ...

— *Vous me direz si je suis hors d'ordre...*

— *Avec plaisir !*

PROCHAINES AG

Mercredi 11 h 30 :

- 9 octobre (F.-L., F2040)
- 20 novembre (G.-R., 2.035)

MARCHE DES FEMMES

Le jeudi 26 septembre prochain aura lieu l'annuelle marche LA RUE, LA NUIT, FEMMES SANS PEUR dans le cadre de la Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes. Venez marcher avec les groupes de femmes de la région pour dénoncer la violence faite aux femmes.

Rendez-vous à 18h au coin du boulevard des Allumettières et de la rue Laurier (secteur Hull), à côté du Musée de L'Histoire. Les participantes traverseront le pont Alexandra pour aller rejoindre les centaines de femmes ontariennes qui marcheront aussi dans les rues d'Ottawa. La marche se termine par une foire d'organismes à l'Hôtel de Ville d'Ottawa.

Un moment de solidarité, de dénonciation et de riposte à la violence que des femmes subissent au quotidien. Un moment pour dire "Reprenons la nuit", assurons la sécurité des femmes et des enfants.

**ENTENDU D'UN GARS DE LA FNEEQ
(qui l'avait entendu d'ailleurs*) :**

**« CELUI QUI COMBAT PEUT PERDRE,
MAIS CELUI QUI NE COMBAT PAS
A DÉJÀ PERDU. »**

*de Bertolt Brecht, nous dit Google

« Oui, Monsieur Legault, les surplus doivent répondre aux besoins criants de la population »

La semaine dernière, le premier ministre François Legault a voulu mettre la table pour les négociations à venir avec le secteur public, affirmant d'emblée que le gouvernement visait à « remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois » : « Les surplus appartiennent aux Québécois, ils n'appartiennent pas aux groupes de pression, ils n'appartiennent pas aux syndicats ». La CSN a voulu remettre les pendules à l'heure.

« Les travailleuses et les travailleurs des services publics sont aussi des Québécoises et des Québécois. » C'est le message que les centrales syndicales souhaitent envoyer au premier ministre en réponse à ses propos d'hier concernant les négociations du secteur public qui débiteront sous peu.

En conférence de presse, à la sortie du caucus présessionnel de la CAQ, François Legault a tenu à répéter que les surplus devaient revenir dans les poches des citoyennes et des citoyens du Québec. Et cela, tout en indiquant aux quelque 500 000 personnes qui, au quotidien, soignent, accompagnent, enseignent et répondent aux besoins de la population québécoise, que les coffres de l'État seraient vides lorsque viendrait le temps d'injecter de l'argent dans les services publics pour tenter de réparer les dégâts causés par des années de compressions budgétaires.

Pour les centrales syndicales, la crise qui sévit actuellement dans les réseaux publics impose un important réinvestissement dans les services. « Les travailleuses et les travailleurs des établissements de santé et de services sociaux, d'éducation et des organismes gouvernementaux ont vécu doublement les impacts de l'austérité. D'abord en subissant, comme l'ensemble de la population, la diminution de l'accessibilité à divers services. Ensuite, en voyant leurs conditions de travail se détériorer gravement. Ce sont les personnes qui, encore aujourd'hui, sont les plus touchées par les conséquences désastreuses de la gouvernance libérale », lance Caroline Senneville, vice-présidente de la CSN.

Les salaires insuffisants et les mauvaises conditions de travail dans le secteur public inquiètent les organisations syndicales quant à la capacité de recruter et de retenir le personnel, particulièrement avec la pénurie de main d'oeuvre qui s'aggrave au Québec. « De la bouche même du gouvernement, il va manquer, dans les cinq prochaines années, des dizaines de milliers de personnes pour combler les besoins de personnel dans les services publics. Avec ce qui se vit actuellement sur le terrain, la surcharge, la précarité, l'épuisement professionnel, on ne trouvera plus personne pour venir travailler dans les réseaux. Ça prend un sérieux coup de barre », affirme Daniel Boyer, président de la FTQ. Les centrales dénoncent aussi l'intention du gouvernement de négocier sur la place publique, alors qu'elles sont toujours en consultation auprès de leurs membres sur les cahiers de revendications à déposer auprès du Conseil du trésor. « À l'aube d'une négociation pour le renouvellement de leur convention collective, Monsieur Legault parle de clarté alors je serai très claire avec lui : en faisant une telle déclaration, il nie le droit du personnel du secteur public à une libre négociation, au moment même où ils sont en processus de consultation. C'est complètement irrespectueux à leur égard! », conclut Sonia Ethier, présidente de la CSQ.

Ensemble, les centrales syndicales représentent plus de 305 000 travailleuses et travailleurs de l'État québécois.



SPÉCIAL COMITÉS DE SÉLECTION

*Nous publions dans cette section les questions les plus fréquemment posées. En tout temps, vous pouvez avoir accès à la **FAQ complète** sur notre site : <http://www.seecofneeq.com/faq>*

Un département est-il obligé de former un comité de sélection ?

La convention collective prévoit la formation d'un comité de sélection par département (articles 4-4.01 et 4-4.02). C'est une responsabilité qui permet en contrepartie aux enseignantes et aux enseignants d'avoir leur mot à dire dans le processus d'embauche. Si, pour une raison quelconque, le département n'honore pas cette responsabilité, le Collège (les RH) peut procéder à l'embauche unilatérale (4-4.06). Cela ne le dédouane pas pour autant de respecter les critères d'embauche préalablement établis par le département.

Quelle est la composition des comités de sélection ?

Le comité est formé de trois profs (choisis par le département) et deux personnes désignées par le Collège (4-4.02), ce qui fait que les profs sont majoritaires sur les comités de sélection.

Comment un département doit-il s'y prendre pour former un comité de sélection ?

Plusieurs formules sont possibles, mais il faut garder en tête que c'est au département de décider. Certains départements y vont au besoin en choisissant, chaque fois qu'il doit y avoir une embauche, les trois profs qui y siégeront. D'autres départements choisissent une fois par année les profs qui y siégeront, peu importe que des embauches soient prévues ou non. Certains en nomment aussi plus de trois au cas où les horaires ne concordent pas. Un département peut aussi définir des critères d'éligibilité pour siéger au comité. Bref, le département doit prévoir le processus dans sa régie interne.

Quel est le mandat des comités de sélection ?

Le rôle du comité de sélection est de recommander au Collège l'engagement

(Suite de la page 6)

d'enseignantes ou d'enseignants (4-4.01). Dans certains départements, la partie enseignante du comité de sélection veille également au suivi du nouveau personnel enseignant, ce qui peut inclure le processus d'intégration et le non-octroi de priorité d'emploi, que le département peut également recommander. Dans tous les cas, la partie enseignante du comité de sélection est mandatée par le département.

Comment fonctionne un comité de sélection ?

1. Le Collège convoque le comité (le Collège peut le faire à la demande du département) ;
2. Le comité se réunit et trie les CV reçus dans le but de convoquer les candidates et les candidats en entrevue ;
3. Les RH organisent la ou les journées d'entrevues (appellent les candidates et les candidats, établissent l'horaire de la journée, l'horaire des tests de français, préparent les documents d'entrevue après entente avec les membres du comité sur les questions d'entrevues). Ne pas oublier que les profs sont mandatés par le département ;
4. Le comité procède aux entrevues ;
5. Après les entrevues, le comité décide des candidatures rejetées ou retenues ;
6. Le comité priorise les candidatures retenues (cet ordre est très important pour l'embauche et l'octroi des tâches) ;

7. Les RH vérifient les résultats des tests de français et vérifie les références (le département peut exiger un nombre obligatoire de réponses de la part des références afin de s'assurer de la qualité des candidatures retenues) ;

8. Les RH appellent les candidates et candidats retenus, par ordre de priorité, pour leur offrir la ou les tâches d'enseignement.

Est-ce que le comité de sélection peut recommander des embauches sous certaines conditions?

Tout à fait. C'est même monnaie courante. Parfois, les tests de français ne sont pas encore corrigés, et il est dans l'ordre que l'embauche soit conditionnelle à la réussite du test. Habituellement, les références n'ont pas encore été vérifiées au moment des entrevues. Dans ce contexte, le comité peut recommander l'embauche conditionnelle à l'obtention de références satisfaisantes.

Est-ce que de mauvaises références peuvent être un motif de non-embauche?

Oui. Pour prendre une décision éclairée, le comité doit être informé des références reçues. Ce sera au comité de décider quel poids donner à une réponse négative (généralement trois références sont demandées). Nous recommandons d'exiger cette information des RH. La confidentialité n'est pas une raison valable de refus de leur part.

(Suite de la page 7)

L'embauche ne peut se faire avant la fin du processus. La vérification des références faisant partie du processus d'embauche, le comité doit en tenir compte avant de prendre une décision finale.

Qu'arrive-t-il si le comité n'arrive pas à une conclusion unanime au sujet d'une candidature?

Selon l'article 4-4.05 de la convention collective, « [s]i la recommandation d'engagement d'une candidate ou d'un candidat est unanime, le Collège est tenu d'engager la candidate ou le candidat recommandé. Si elle n'est pas unanime, le comité communique au Collège sa ou ses recommandations d'engagement majoritaires motivées.

Le Collège ne peut engager une enseignante ou un enseignant à moins que son engagement n'ait été recommandé majoritairement par le comité. »

Quand aucune candidature ne répond pleinement aux exigences du comité de sélection, est-ce que le comité est obligé de recommander au moins une candidature?

Non. Si aucune candidature ne satisfait pleinement le comité, il est préférable de ne faire aucune recommandation. Il faudra alors recommencer le processus d'embauche (tri de cv, appels, etc.), ce qui demande beaucoup de travail, mais qui évite l'embauche d'enseignantes ou d'enseignants qui risqueraient de poser problème plus tard au département.

Quand le comité d'embauche n'a aucune candidature à recommander, est-ce que les membres enseignants du département sont tenus de combler la tâche d'enseignement non attribuée?

Non, les membres du département n'ont pas à alourdir leur tâche dans de telles circonstances. Il faut donc procéder le plus rapidement possible à une embauche. Cependant, on peut accepter de faire des remplacements. Une fois qu'une nouvelle personne est embauchée, le département a pour mandat de veiller à sa bonne intégration.

Vous avez des questions? N'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel au SEECO@CegepOutaouais.qc.ca.



imgflip.com

JAKE-CLARK.TUMBLR

MANIFESTATION MONDIALE

LA CRISE CLIMATIQUE S'ACCÉLÈRE

27

SEPTEMBRE

10h

À la cafétéria de
chaque campus

11h30

Coins Portage
et Laval



SEECO

Syndicat des
enseignantes et
enseignants du
Cégep de l'Outaouais



Cégep de
l'Outaouais



VIE
DE
CEGEP